

Les personnes publiques qui sont propriétaires d'un domaine privé acquittent, à ce titre, des taxes foncières comme tout propriétaire privé, en application du Code général des Impôts (articles 1379 et suivants).

Ce poste de dépenses peut s'avérer très important, surtout s'il n'a pas été optimisé par les gestionnaires locaux.

Une telle optimisation de la fiscalité du domaine privé requiert des compétences, notamment comptables, juridiques et fiscales, dont la personne publique ne dispose pas nécessairement en interne.

C'est la raison pour laquelle les personnes publiques peuvent souhaiter faire appel à un auditeur externe.

C'est l'objet du présent contrat du mois.

AVERTISSEMENT

Ce modèle ne doit être compris que comme une illustration de ce qui peut se faire.

Il ne saurait bien évidemment être appliqué *stricto sensu*.

Audit des Taxes Foncières

ENTRE : « *Nom de la personne publique* »

« *Coordonnées* »

Représentée par :

Dénommée ci-après « *la Personne Publique* »

ET : « *Nom de la personne cocontractante* »

« *Coordonnées* »

Représentée par :

Dénommée ci-après « *la société XXX* »

PREAMBULE

La Personne Publique est propriétaire de « *A préciser* » hectares, « *A préciser* » immeubles, « *A préciser* » appartements, qui appartiennent à son domaine privé.

Ce domaine privé représente une charge pour la personne publique, notamment fiscale.

C'est la raison pour laquelle *la Personne Publique* souhaite que la taxe foncière relative à son domaine privé soit analysée afin :

- d'assurer la stabilité de son budget dans le temps ;
- d'optimiser des économies qu'elle serait susceptible de réaliser concernant les taxes qu'elle acquitte sur ce domaine privé ;
- de dégager la possibilité de gains qui permettraient à *la Personne Publique* de procéder à de nouveaux investissements dans le cadre de ses missions de service public.

ARTICLE 1 – OBJET DU MARCHE

Il convient de cerner le périmètre de la mission avec le plus de précision possible afin d'éviter toute contestation quant à l'étendue de l'analyse, par exemple en listant, de manière exhaustive, l'ensemble des biens appartenant au domaine privé de *la Personne Publique*

La société XXX procédera, pour le compte de *la Personne Publique*, à l'analyse des taxes foncières auxquelles elle est assujettie sur l'ensemble de son domaine privé, en ce compris « *A préciser* » (surfaces bâties et non bâties, immeubles loués, etc.).

La Personne Publique devra communiquer à *la société XXX* l'état de son domaine privé, à la date de signature du présent contrat.

La mission portera sur les années « *À préciser* », l'année au cours de laquelle commence la mission de *la société XXX*, et l'année suivante.

La société XXX vérifiera également la régularité des règles de calcul et d'application des intérêts financiers accompagnant les éventuelles restitutions d'impôts obtenues par le client, par le passé, pour mettre en évidence des économies potentielles.

La société XXX proposera la mise en œuvre d'un plan d'action pour l'obtention effective des économies détectées.

Si cette action nécessite des compétences externes, il est convenu que la mission se poursuive par *la société XXX*, jusqu'à l'obtention des économies. *La société XXX* fera alors appel, pour le compte du client, aux services de tout expert ou praticien choisi en accord avec le client, et notamment de cabinets d'avocats spécialisés ou d'experts-comptables, aux fins d'impératifs techniques ou légaux, et assurera la coordination des éventuels intervenants en tant que maître d'œuvre.

ARTICLE 2 - OBLIGATIONS DE LA SOCIETE XXX

2.1 Collecte des informations

La société XXX devra collecter auprès de *la Personne Publique* l'ensemble des documents nécessaires à la réalisation de sa mission.

La société XXX procédera à un inventaire des documents disponibles et à l'identification des documents complémentaires nécessaires, informatisés ou non.

Elle effectuera un contrôle et une validation systématiques des informations obtenues (notamment le mesurage, la pondération des surfaces, etc.).

2.2 Production d'un dossier

Consécutivement à cette collecte d'informations, *la société XXX* constituera un dossier reprenant l'ensemble de ces informations.

Elle effectuera tous les calculs de vérification des déclarations effectuées par *la Personne Publique* et établira des tableaux synthétiques de la situation de *la Personne Publique* au regard des taxes.

Ce dossier sera transmis à *la Personne Publique* qui en conservera « *A préciser* » exemplaire(s).

2.3 Etablissement d'un planning

La société XXX procédera à l'établissement d'un planning du déroulement de la suite de la mission au regard de la charge de travail à effectuer.

2.4 Réalisation de l'expertise

La société XXX analysera les informations récoltées au regard de la réglementation fiscale applicable aux biens du domaine privé de *la Personne Publique*.

Elle dégagera, le cas échéant, des préconisations pour optimiser la situation de *la Personne Publique*.

La société XXX procédera, en application de ses préconisations, au calcul des économies à réaliser.

En outre, elle procédera à une simulation des coûts futurs dans un but de prévision budgétaire de *la Personne Publique*.

Si la complexité du dossier l'impose, *la société XXX* sollicitera auprès de tout expert habilité un avis technique sur la pertinence des calculs effectués.

2.5 Production et présentation d'un rapport d'expertise

La société XXX établira un rapport à partir des informations obtenues et des analyses effectuées au cours de l'analyse.

Le rapport d'expertise présentera les vérifications effectuées par *la société XXX* et indiquera, notamment, si celles-ci diffèrent des informations communiquées par *la Personne Publique* et les préconisations envisageables pour optimiser la situation fiscale de *la Personne Publique*.

La société XXX présentera le rapport à l'exécutif de *la Personne Publique* et fournira toutes explications et justifications des solutions proposées.

ARTICLE 3 – OBLIGATIONS DE LA PERSONNE PUBLIQUE

La Personne Publique s'engage à communiquer tous documents que réclamerait *la société XXX*, sous réserve que cette dernière justifie de l'intérêt de la communication de ces documents pour la réalisation de sa mission.

La Personne Publique s'engage à transmettre à *la société XXX*, dès réception, tout document qui lui serait adressé par un tiers et intéressant la présente mission.

ARTICLE 4 – OBLIGATIONS RECIPROQUES

La société XXX s'engage à faire toutes diligences, selon sa méthodologie propre, dans l'examen des documents et informations transmis.

Elle sera couverte tout au long de la mission par une assurance responsabilité civile et professionnelle.

La présente mission est confiée à *la société XXX* à titre exclusif, pendant toute la durée du contrat.

La Personne Publique s'interdit - sauf accord préalable et écrit de *la société XXX* - toutes actions tendant aux mêmes fins que celles visées au présent contrat, et plus précisément à l'article 1, et ce jusqu'au 31 décembre de la dernière année concernée par la mission.

ARTICLE 5-DUREE DE LA MISSION

L'intervention de *la société XXX* commencera « *A préciser* » à compter de la signature du présent contrat, sous réserve que *la société XXX* aura eu en sa possession tous les documents nécessaires à l'accomplissement de sa mission (état du patrimoine privé de *la Personne Publique* tel que définit à l'article 1 du présent marché).

Elle s'achèvera, soit par la production et la présentation du rapport d'expertise mentionné à l'article 2.5 du présent marché à *la Personne Publique*.

ARTICLE 6 - REMUNERATION

La mission fera l'objet d'une facturation global et forfaitaire d'un montant de « *A préciser* ».

En outre, en application de l'article 16 du Code des marchés publics, il est convenu que *la société XXX* percevra un intéressement calculé sur la base des économies qui seront réalisées par *la Personne Publique*.

Ces économies comprennent les dégrèvements, remboursements, décharges, allègements, réductions, régularisations, indemnités et accessoires qui pourront être obtenus au titre de la présente mission.

L'intéressement de *la société XXX* correspondra à « *A préciser* » % des économies ainsi définies.

La TVA étant facturée en sus.

Ces honoraires seront facturés dès notification par l'Administration de son acceptation des dégrèvements, remboursements, décharges, allègements, réductions, régularisations, indemnités et accessoires sollicités, quelle que soit la forme sous laquelle cette acceptation se constate.

La société XXX prendra en charge, en qualité de tiers payeur, les honoraires et émoluments des intervenants externes auxquels il aura fait appel dans le cadre de son expertise, tels que experts, praticiens, experts-comptables, avocats, en lieu et place du client.

La société XXX prendra également en charge la totalité des frais (déplacements, secrétariat, documentations spécifiques ...) de la mission.

ARTICLE 7 - REGLEMENT

Le client s'engage à régler les honoraires de *la société XXX* au comptant, à « *A préciser* » à compter de la réception des factures.

Le règlement des honoraires de *la société XXX* s'effectuera par mandat administratif. Tout retard de paiement donnera lieu à application des dispositions de l'article 1907 du Code civil.

ARTICLE 8 - CONFIDENTIALITE

La société XXX s'engage, pendant et après l'exécution du présent contrat, à l'égard de toute personne étrangère à la mission, à faire preuve d'une totale confidentialité concernant son objet, à ne divulguer aucune information, ne communiquer aucun document qui lui sera confié par *la Personne Publique* pour la réalisation de la mission.

La Personne Publique reconnaît que l'ensemble des techniques, connaissances et méthodes utilisées par *la société XXX* pour la réalisation de la présente mission, constitue un savoir-faire propre à *la société XXX*, et s'engage, pendant et après l'exécution du présent contrat, à ne pas révéler à des tiers, directement ou indirectement, tout ou partie des éléments constituant ce savoir-faire.

ARTICLE 9 – CLAUSE ATTRIBUTIVE DE COMPETENCE

Pour tout litige susceptible de s'élever entre les parties quant à la formation, l'exécution ou l'interprétation du présent contrat, il est fait attribution expresse de juridiction aux tribunaux administratifs territorialement compétents même en cas de pluralité de défendeurs ou d'appel en garantie.

Fait en deux exemplaires originaux,

A

Le